

AAPG2020: Préparation de votre proposition détaillée

	JCJC	PRC	PRCE	PRCI
Préparation	Formulaire à compléter en ligne: <ul style="list-style-type: none"> • Identité du projet △ Acronyme, comité d'évaluation, instrument de financement et coordinateur scientifique sont obligatoirement identiques à ceux choisis en étape 1 • Identification du / des partenaire(s) △ Complétez l'identifiant RNSR pour les laboratoires d'organisme de recherche / le numéro SIRET et les effectifs pour les entreprises • Identification du / des responsable(s) scientifique(s) et adresse(s) courriel exactes • Données administratives par partenaire et données financières par partenaire et par poste de dépense △ La complétion de ces données demande de se rapprocher de sa tutelle gestionnaire dans les meilleurs délais • Résumés scientifiques Fr et Eng et champ libre « Dimension sexe et/ou genre » Fr ou Eng △ Ces résumés ont vocation à être rendus publics sur le site de l'ANR en cas de sélection du projet pour financement. Aussi, n'y introduisez aucune information pouvant entraver l'éventuel dépôt ultérieur d'un brevet • Engagement de chaque responsable scientifique de chaque partenaire sollicitant une aide à l'ANR sur le fait que sa hiérarchie et les personnes habilitées à engager juridiquement l'établissement gestionnaire de l'aide ou leurs représentants ont donné leur accord à la démarche de dépôt en cours (case à cocher en ligne) △ Aucun ajout possible de demande de labellisation par un pôle de compétitivité en étape 2 			
				Dans le formulaire en ligne, pensez à : <ul style="list-style-type: none"> • identifier le coordinateur français en tant que coordinateur scientifique et le coordinateur étranger en tant que référent pays • indiquer uniquement la somme totale demandée à l'agence étrangère.
				La durée du projet doit être identique pour les partenaires français et les partenaires étrangers. Consultez l'annexe spécifique à la collaboration visée pour connaître les durées autorisées
	Document scientifique - 20 pages maximum au format pdf: Apportez les éléments nécessaires à l'évaluation de votre projet selon les critères d'évaluation applicables en étape 2 et dont les sous-critères sont différenciés selon l'instrument de financement choisi : <ul style="list-style-type: none"> • Qualité et ambition scientifique • Organisation et réalisation du projet • Impact et retombées du projet △ En lien avec le critère "Qualité et ambition scientifique", détaillez l'échéancier des différentes tâches et livrables ET illustrez par un diagramme de Gantt △ En lien avec le critère "Organisation et réalisation du projet", détaillez ET justifiez scientifiquement par grand poste de dépenses les dépenses de chaque partenaire △ La bibliographie est à inclure dans la limite des 20 pages △ Dans le cadre d'un projet PRCI, ces données doivent être présentées pour les partenaires français ET étrangers La trame de rédaction de la proposition permet de répondre aux attendus des critères et sous-critères d'évaluation applicables à chaque instrument de financement Annexe autorisée uniquement pour fournir les CVs du coordinateur (français et étranger dans le cas des PRCI) et des responsables scientifiques des autres partenaires (document unique au format PDF, CVs devant suivre le modèle donné sur la page Web de l'AAPG2020). Toute autre information introduite dans cette annexe ne sera pas prise en compte par le comité d'évaluation scientifique			
Rédaction en anglais fortement recommandée dans la mesure où l'évaluation peut faire intervenir des personnalités non-francophones			Rédaction en anglais très fortement recommandée dans la mesure où l'évaluation est menée dans le cadre d'une collaboration bilatérale avec une agence étrangère	
Guide de l'AAPG2020:		https://anr.fr/fileadmin/aap/2020/aapg-2020-Guide.pdf		
Trame de la proposition, en français et en anglais et modèle de CV		https://anr.fr/fr/detail/call/appele-a-projets-generique-2020/		
Eligibilité	Invitation à soumettre une proposition détaillée			
	Caractère complet de la proposition à la date et heure de cloture de la soumission: 25 mars 2020, 13h (heure de Paris)			
	Un même déposant ne peut pas déposer plusieurs pré-propositions ou propositions complètes en tant que coordinateur scientifique, tous instruments de financement confondus, y compris si sa pré-proposition PRC/PRCE/JCJC n'a pas été retenue à l'issue de l'étape 1			
	Un déposant ne peut être impliqué comme coordinateur / coordinatrice ou responsable scientifique d'un partenaire dans plus de 3 projets soumis à l'ANR dans le cadre de l'AAPG, PRCI inclus , et dans le cadre du programme Fr-All en SHS (FRAL), quel que soit le résultat de l'évaluation de sa pré-proposition PRC/PRCE/JCJC en étape 1			
	Une proposition ne peut être semblable en tout ou partie à une autre proposition soumise à un appel en cours d'évaluation à l'ANR (tous appels à projets confondus, toutes étapes d'évaluation confondues) ou ayant donné lieu à un financement par l'ANR			
	Présence d'au moins un acteur public impliqué dans la recherche française (laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion de connaissances éligible au financement de l'ANR)			
	La proposition détaillée doit décrire le même projet que celui présenté dans la pré-proposition. Instrument de financement, comité d'évaluation et coordinateur sont obligatoirement les mêmes. Toute autre modification doit donner lieu à justification dans un paragraphe dédié en introduction du document scientifique.			Identification de 2 coordinateurs scientifiques, l'un français et l'autre du pays concerné par l'accord bilatéral
			Soumission au sein des deux agences de financement dans le calendrier donné par chacune des agences	
			Eventuels critères d'éligibilité fixés par l'agence étrangère	
L'inéligibilité d'un projet peut être déclarée à tout moment du processus. Toutes les propositions qui seraient déposées en ne respectant pas ces règles sont inéligibles.				
Guide de l'AAPG2020:		https://anr.fr/fileadmin/aap/2020/aapg-2020-Guide.pdf		
Annexe spécifique à chaque collaboration PRCI:		https://anr.fr/fr/detail/call/appele-a-projets-generique-2020/		
Budget	L'ANR n'alloue pas d'aide d'un montant inférieur à 15 000€ par partenaire			
	Salaire du JC non éligible au financement ANR	Possibilité de tester en ligne l'éligibilité de l'entreprise partenaire à un financement ANR △ Dans le cadre des projets PRCI, la possibilité de participation d'une entreprise dépend de la collaboration envisagée (cf. annexe spécifique à chaque collaboration PRCI)		
	1 seul partenaire bénéficiaire			
	Décharge d'enseignement éligible			
Rapprochez-vous au plus tôt des services administratifs compétents au sein de votre établissement pour vous aider dans le montage financier de votre projet				
Page dédiée au règlement relatif aux modalités d'attribution:		https://anr.fr/fr/rf/		
Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • au sujet du montage administratif et financier de votre projet : aapg.adfi(at)anr.fr • au sujet du montage scientifique de votre dossier : aapg.science(at)anr.fr • en cas d'anomalie technique sur le site de soumission : aapg.si(at)anr.fr en précisant dans le courriel : <ul style="list-style-type: none"> _ le comité concerné et l'acronyme exact du projet _ l'adresse email (login) exacte utilisée pour la connexion et le rôle utilisé (coordinateur, partenaire, ...) _ une description précise de ce qui est réalisé et de l'erreur qui apparaît 			En plus des contacts ANR, chaque annexe PRCI présente en page de garde le contact de l'agence étrangère
	△ Ce document ne peut se substituer à une lecture attentive de l'ensemble des documents de référence disponibles sur le site de l'ANR			